

L'Arcep échappe au Commissaire du gouvernement

L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) ne se sera finalement pas mise sous tutelle. C'était [la crainte de Jean-Ludovic Silicani](#), président de l'Autorité, après que le gouvernement ait, par la voix d'**Eric Besson**, ministre délégué en charge de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, souhaitait installer un « **commissaire du gouvernement** » au sein de l'institution.

Ce représentant du gouvernement aurait pu « *faire inscrire à l'ordre du jour de la commission toute question intéressant la politique en matière postale ou de communications électroniques ou entrant dans les compétences de l'autorité* », selon le texte de l'amendement inscrit, en dernière minute, dans la loi sur « l'adaptation au droit de l'union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques » que vient justement de voter le parlement.

Mais si les députés avaient voté le texte sans sourciller, [l'amendement n'avait pas passé les rangs du Sénat](#). Réunis hier soir, mercredi 16 février, en commission mixte paritaire pour finaliser l'adoption de la loi, les sept sénateurs et sept députés ont finalement **conservé la suppression de la disposition** concernant la restructuration des membres de l'Arcep.

Eric Besson s'est plié au choix des parlementaires. Et à la pression générale, tant du côté du régulateur, des sénateurs et une partie des députés, que de certains membres de l'UMP et [des instances européennes](#). **Neelie Kroes**, la Commissaire chargée du numérique, avait publiquement évoqué ses inquiétudes quant à la perte d'indépendance de l'Autorité. Néanmoins, dans un courrier envoyé aux rapporteurs du projet de loi des deux chambres parlementaires, Eric Besson a insisté sur les « six fondements » de sa proposition. Une façon de dire que ce n'est que **partie remise?**